Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260605-2026088_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-088

Le vendredi 05 juin 2026 à 17H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. GUIHEU, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE et Mme GUENÉ.

Excusés : M. MANGELINCK (pouvoir à Mme YVET), M. BERNARDET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme LE ROUX), M. LEFEVRE (pouvoir à Mme LE FORT-PILLARD), M. DAUGAN (pouvoir à Mme HALLIEZ-BERTHELOT), M. BOUGET (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE), M. ARS (pouvoir à Mme GUENÉ) et M. DUVAL (pouvoir à M. L'HOSTIS).

Mme Anne LOURDAIS a été élue secrétaire.

Date de convocation : 06.05.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que, pour les communes entre 9 000 et 30799 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Ainsi, pour la commune de Le Rheu, **les 29 conseillers municipaux sont délégués de droit**. Le Conseil Municipal n'aura à statuer que sur la désignation de **8 suppléants**.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Sarah VANDENDRIESSCHE et M. Gadirou BARRY (conseillers les plus jeunes),
- M. Alain L'HOSTIS et Mme Liz O'SULLIVAN (conseillers les plus âgés).

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Le nombre e listes déposées est de 2. Sont candidates :

- Liste A : liste « Le Rheu ensemble »,
- Liste B : liste « Le Rheu nouveau citoyen ».

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260605-2026088_DEL-DE

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus uniquement 8 suppléants ; les conseillers municipaux étant délégués de droit.

c) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :
- liste A « Le Rheu ensemble » : 22 voix
- liste B « Le Rheu nouveau citoyen » : 7 voix

Le quotient applicable est : 29 / 8 = 3,625
- La liste A obtient : 22 / 3,625 = 6,09, soit 6 sièges
- La liste B obtient : 7 / 3,625 = 1,93, soit 1 siège

Ainsi, 7 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 8ème siège :
- Liste A : 22 / (6+1) = 3,14
- Liste B : 7 / (1+1) = 3,5

La liste B emporte ainsi ce 8ème siège.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
- **liste A « Le Rheu ensemble : 6 sièges**
- **liste B « Le Rheu nouveau citoyen » : 2 sièges**

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



Anne LOURDAIS

Le Maire



Bruno LESNÉ